



TRI DES DÉCHETS



Quelle poubelle pour quels déchets ?

Poubelle grise	Déchets résiduels et emballages dépourvus du logo « point vert »
Poubelle jaune	Emballages portant le logo « point vert » (métaux, plastiques, composites), propres et vidés de leur contenu (vidés à la cuillère, non rincés) Ne pas jeter dans la poubelle jaune : papier, carton, verre et produits en plastique tels que seaux ou paniers à linge.
Poubelle bleue ou conteneur à papier	Papier, carton et cartonnages non souillés ni enduits. Ne sont pas concernés : mouchoirs en papier, assiettes en carton, briques de boissons, photos.
Poubelle à biodéchets	Déchets biologiques (par ex. tonte de gazon, fleurs, déchets de fruits, marc de café) Ne pas jeter dans la poubelle à biodéchets : pierres, cendres de charbon, terre végétale, excréments.
Conteneur à verre usagé	Emballages jetables en verre, triés selon leur couleur : blanc, brun et vert. Ne sont pas concernés : vitres, miroirs, porcelaine, ampoules.

Quels sont les déchets collectés séparément sur demande ?

Encombrants	Objets encombrants qui ne rentrent pas dans les sacs poubelles officiels (par ex. meubles, matelas et tapis). Ne pas jeter avec les encombrants : déchets dans des sacs et cartons, matériaux et éléments de construction, déchets verts, pièces détachées de voitures ou de motos.
Déchets électroniques	Appareils électriques sans moteur d'entraînement (par ex. appareils ménagers, téléphones, électronique grand public, ordinateurs, imprimantes). Ne pas jeter avec les déchets électroniques : cartouches de toner, piles et batteries.
Taille d'arbustes et déchets de feuilles	Branches et arbustes ne dépassant pas 150 cm de longueur et regroupés en fagots maniables, ainsi que troncs d'arbres (jusqu'à 150 cm de longueur et 15 cm de diamètre). Ne sont pas acceptés : mottes de racines et matériau conditionné dans des sacs.



Exception : pendant la période de chute des feuilles, de mi-septembre à fin novembre, les sacs neutres (non jaunes !) remplis exclusivement de feuilles mortes sont également collectés les jours de ramassage des poubelles grises.

Vous trouverez des informations supplémentaires et plus détaillées sur la manière de jeter correctement vos déchets et sur les dates de ramassage dans la rubrique « Abfall-Info » du site Internet de l'AWL à l'adresse www.awl-neuss.de.

Votre ligne directe pour joindre l'AWL :

téléphone : 02131.124480, e-mail : kundenzentrum@awl-neuss.de